

CONSEIL PROVINCIAL

Réunion publique du 26 octobre 2012

Présidence de M. Paul-Emile MOTTARD, mandataire le plus ancien.

Mme Evelyn JADIN et M. Matthieu CONTENT, les deux membres les plus jeunes, siègent au Bureau en qualité de Secrétaires du Bureau provisoire.

La séance est ouverte à 14 heures 20.

Il est constaté par la liste de présence que 54 membres assistent à la séance.

Présents :

Mme Myriam ABAD-PERICK (PS), Mme Isabelle ALBERT (PS), M. Jean-Paul BASTIN (CDH), M. Marcel BERGEN (PTB+), M. Alfred BREUWER (MR), Mme BRODURE-WILLAIN Muriel (PS), M. Léon CAMPSTEIN (PS), Mme Silvana CAROTA (ECOLO), M. Jean-François CLOSE-LECOCO (ECOLO), M. Matthieu CONTENT (ECOLO), M. Fabian CULOT (MR), M. Alain DEFAYS (CDH), M. André DENIS (MR), Mme Valérie DERSELLE (PS), M. Dominique DRION (CDH), M. Miguel FERNANDEZ (PS), Mme Katty FIRQUET (MR), M. Daniel FRANZEN (CDH), Mme Isabelle FRESON (MR), M. Gérard GEORGES (PS), M. André GERARD (ECOLO), M. Christian GILBERT (MR), M. André GILLES (PS), M. Jean-Marie GILLON (ECOLO), M. Marc HODY (ECOLO), Mme Evelyn JADIN (MR), M. Jean-Claude JADOT (MR), Mme Valérie JADOT (PS), M. Claude KLENKENBERG (PS), Mme Denise LAURENT (PS), M. Luc LEJEUNE (CDH), M. Eric LOMBA (PS), Mme Sandrine MAQUINAY (ECOLO), Mme Alexandra MATHELOT-COLETTE (MR), M. Jean MATHY (PS), Mme Jennifer MAUS (MR), M. Julien MESTREZ (PS), M. Robert MEUREAU (PS), M. Jean-Claude MEURENS (MR), Mme Josette MICHAUX (PS), M. Alfred MOCKEL (ECOLO), Mme Marie-Noëlle MOTTARD (MR), M. Paul-Emile MOTTARD (PS), Mme Sabine NANDRIN (MR), M. Jean-Luc NIX (MR), M. Alfred OSSEMANN (PS), M. Georges PIRE (MR), Mme Vinciane PIRMOLIN (CDH), M. Roger SOBRY (MR), Mme Vinciane SOHET (PS), M. José SPITS (CDH), M. André STEIN (MR), M. Jean-Marie VALKENERS (PS), et M. Marc YERNA (PS).

M. le Gouverneur et Mme la Greffière provinciale assistent à la séance.

Excusé :

M. Rafik RAASSA.

I. VALIDATION DES ELECTIONS PROVINCIALES DU 14 OCTOBRE 2012 , VERIFICATION DES POUVOIRS DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS ET PRESTATIONS DE SERMENT

M. le Président rappelle qu'en vertu de l'article L4146-18 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et des articles 2 à 6 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil provincial, le Conseil statue sur la validité des élections provinciales. Il vérifie les pouvoirs de ses membres titulaires et suppléants et juge les constatations qui s'élèvent à ce sujet, sauf en ce qui concerne le respect des dispositions relatives à la limitation et au contrôle des dépenses électorales.

M. le Président précise, qu'en exécution de l'article 2 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil provincial, il va être procédé, par la voie du tirage au sort, à la constitution des Commissions de vérification. La première Commission se chargera de la vérification des pouvoirs des élus de l'arrondissement de Liège, la deuxième des élus de l'arrondissement de Verviers et la troisième des élus des arrondissements de Huy et de Waremme.

Le tirage au sort donne les résultats suivants:

Première commission : MM. Jean-Paul BASTIN, Alfred BREUWER, Georges PIRE, Robert MEUREAU, Mme Marie-Noëlle MOTTARD, M. Jean-Claude JADOT et Mme Vinciane SOHET.

Deuxième Commission : MM. André STEIN, Jean-Marie VALKENERS, Mmes Myriam ABAD-PERICK, Sabine NANDRIN, MM. Marc YERNA, Roger SOBRY et Léon CAMPSTEIN.

Troisième Commission : MM. André DENIS, Alfred MOCKEL, Mme Alexandra MATHELOT-COLLETTE, MM. Jean-François CLOSE-LECOQ, Alain DEFAYS, Jean MATHY, Dominique DRION.

M. le Président rappelle que les conditions d'éligibilité et les incompatibilités sont prévues aux articles L4142-1 et L2212-74 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et donne lecture de l'article 3 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil provincial.

Les membres des trois Commissions de vérification sont invités à se retirer pour accomplir leur mission ; la séance est suspendue à 14 heures 30 et reprise à 15h.

M. le Président invite successivement les rapporteurs des différentes Commissions de vérification à déposer les conclusions de celles-ci.

PREMIERE COMMISSION DE VERIFICATION

M. Jean-Claude JADOT fait rapport au nom de la 1ère Commission de vérification (arrondissement de Liège) pour l'élection de 31 Conseillers provinciaux assignés à cette circonscription par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 26 avril 2012 paru au Moniteur belge du 4 mai 2012.

Il expose que d'après le procès-verbal du bureau central d'arrondissement, ont été proclamés élus conseillers provinciaux :

Pour le District de LIEGE : (10 mandats)

En qualité de membres titulaires :

- **Liste n° 1 (ECOLO)** : M. Matthieu CONTENT.
- **Liste n° 2 (PS)** : M. Paul-Emile MOTTARD, Mme Valérie DERSELLE, MM. Miguel FERNANDEZ, Marc YERNA et Gérard GEORGES.
- **Liste n° 3 (CDH)** : M. Dominique DRION.
- **Liste n° 4 (MR)** : Mme Katty FIRQUET et M. André STEIN.
- **Liste n° 7 (PTB+)** : M. Rafik RASSAA.

En qualité de membres suppléants :

- Liste n° 1 (ECOLO) : Mmes Murielle MAUER, Emma DELHAYE, Claudine DRION, Christine BOILEAU, MM. Philippe HOORNAERT, Nicolas SIMAO TEIXEIRA, Didier BLAVIER, Stéphane DETHIER et Mme Renée van GALEN.
- Liste n° 2 (PS) : Mmes Nathalie RUTTEN, Madeleine COLLARD, Chantal PACQUÉ, M. Baptiste DELHAUTEUR et Mme Annie MASSAY-DEBLINDE.
- Liste n° 3 (CDH) : M. Jean-Denis LEJEUNE, Mmes Valérie BURLET, Graziella MANTOVANI-SPINA, M. Xavier GEUDENS, Mme Véronique STAINIER, M. Olivier RION, Mmes Marjorie RAQUET, Cindy TORDOOR et M. Marc JEANMOYE.
- Liste n° 4 (MR) : Mmes Valérie LUX, Françoise MOUREAU, Geneviève MOHAMED, M. Arnaud LOMBARDO, Mme Cristel STAUFFER, MM. Vincent JOASSIN, Johann BOLLINGER et Jean-Pascal EDMOND.
- Liste n° 7 (PTB+) : M. Raoul HEDEBOUW, Mme Sophie LECRON, M. Francesco FERRARA, Mmes Barbara TUNA, Éliane RULMONT, M. Robert HOUTAIN, Mme Jeannine MOUSSET, M. Denis HANNAY et Mme Diana MONDACA BURGOS.

Pour le District de FLERON : (7 mandats)

En qualité de membres titulaires :

- Liste n° 1 (ECOLO) : M. Jean-François CLOSE-LECOQ.

Liste n° 2 (PS) : Mmes Myriam ABAD-PERICK et Denise LAURENT.

Liste n° 3 (CDH) : M. Alain DEFAYS.

Liste n° 4 (MR) : Mme Sabine NANDRIN, MM. Roger SOBRY et Christian GILBERT.

En qualité de membres suppléants :

Liste n° 1 (ECOLO) : Mmes Anne MARTIN, Bernadette LONEUX, Anna PIRARD, Marianne GRIGNET-TOSENS, MM. Olivier le BUSSY et Léon VERPOORTEN.

Liste n° 2 (PS) : Mme Isabelle HUMBLET, MM. Alain DELCHEF, Didier HENROTTIN, Bernard MARLIER et Mme Francine LEGRAND-BRISCO.

Liste n° 3 (CDH) : MM. Serge ERNST, Philippe LAMALLE, Mmes Anne-Catherine FLAMAND, Claire DEMOULIN, Bruna LESPAGNARD-MARCHESE et M. Jérôme DELANAYE.

Liste n° 4 (MR) : Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER, M. Stéphane LINOTTE, Mmes Ann BOSSCHEM et Marie-Claire BOLLAND.

Pour le District de SAINT-NICOLAS : (5 mandats)

En qualité de membres titulaires :

Liste n° 1 (ECOLO) : Mme Silvana CAROTA.

Liste n° 2 (PS) : Mme Muriel BRODURE-WILLAIN et M. Jean-Marie VALKENERS.

Liste n° 3 (CDH) : Mme Vinciane PIRMOLIN.

Liste n° 4 (MR) : Mme Isabelle FRESON.

En qualité de membres suppléants :

Liste n° 1 (ECOLO) : M. Pierre GIELEN, Mme Dominique DECOSTER, MM. Jean-Marie LEFEVRE et Alberto AVALLONE.

Liste n° 2 (PS) : MM. Birol COKGEZEN, Maurice DEMOLIN et Mme Denise BARCHY.

Liste n° 3 (CDH) : MM. Philippe LEJEUNE, Gilbert FRANSOLET, Yves MOULIN et Mme Monique GOFFIN-HASTIR.

Liste n° 4 (MR) : MM. Jean-François BOURLET, Pierre-Henri LUCAS, Mmes Catherine PIRLET et Bernadette ANDRIANNE.

Pour le District de SERAING : (4 mandats)

En qualité de membres titulaires :

Liste n° 2 (PS) : MM. André GILLES et Jean MATHY.

Liste n° 4 (MR) : M. Fabian CULOT.

Liste n° 7 (PTB+) : M. Marcel BERGEN.

En qualité de membres suppléants :

Liste n° 2 (PS) : Mmes Andrée BUDINGER et Stefania DE SIMONE.

Liste n° 4 (MR) : Mmes Virginie DEFRANG FIRKET, Mélissa TREVISAN et M. Cédric JADOT.

Liste n° 7 (PTB+) : M. Damien ROBERT, Mmes Alice BERNARD et Liliane PICCHIETTI.

Pour le District de VISE: (5 mandats)

En qualité de membres titulaires :

Liste n° 1 (ECOLO) : M. Jean-Marie GILLON.

Liste n° 2 (PS) : Mme Josette MICHAUX et M. Léon CAMPSTEIN.

Liste n° 3 (CDH) : M. Luc LEJEUNE.

Liste n° 4 (MR) : Mme Jennifer MAUS.

En qualité de membres suppléants :

Liste n° 1 (ECOLO) : M. Michel JEHAES, Mme Anne BALTHASART, M. Bastien REUL et Mme Betty LUDWIG.

Liste n° 2 (PS) : M. Michel HOFMAN, Mme Jacqueline RUET et M. René DECKERS.

Liste n° 3 (CDH) : Mme Sophie NIVARD, M. Christian PIETTE, Mme Lauriane SERONVALLE et M. Carlo SOLLAMI.

Liste n° 4 (MR) : Mmes Séverine PHILIPPENS-THIRY, Chantal NEVEN-JACOB, MM. Serge KNIPPENBERG et Pascal POLAIN.

L'examen des différents documents de l'élection a permis à la Commission de constater que les opérations électorales apparaissaient régulières, celles-ci n'ayant par ailleurs donné lieu à aucune réclamation.

La Commission a également constaté que les candidats élus réunissaient les conditions d'éligibilité et ne se trouvaient pas dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévu par l'article L4142-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

En conséquence, la 1^{ère} Commission de vérification invite l'Assemblée à valider l'élection qui a eu lieu dans l'Arrondissement de LIEGE ainsi que les pouvoirs des candidats élus titulaires et suppléants, et à admettre les candidats élus titulaires à la prestation de serment en qualité de Conseillers provinciaux.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale

Mises aux voix, les conclusions du rapport de la 1^{ère} Commission de vérification sont adoptées à l'UNANIMITE des membres participant au vote.

A l'appel de leur nom par Mme Evelyn JADIN, Secrétaire du Bureau provisoire, les Conseillers mentionnés ci-dessus qui ont été élus en qualité de titulaires et dont les pouvoirs viennent d'être validés, prêtent le serment légal « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. le Président signale à l'Assemblée que par courriel du 23 octobre, M. Rafik RASSAA, candidat PTB+ a informé Mme la Greffière provinciale de son absence à la séance de ce jour. Il sera donc spécifiquement convoqué à la prochaine séance du Conseil provincial aux fins d'y prêter serment.

M. le Président leur donne acte de leur prestation de serment et les déclare installés dans leur fonction de conseillers provinciaux.

M. le Président prête serment dans les mains de M. Dominique DRION, deuxième mandataire le plus ancien, qui lui donne acte de sa prestation de serment et le déclare installé dans sa fonction de Conseiller provincial.

DEUXIEME COMMISSION DE VERIFICATION

M. Jean-Marie VALKENERS fait rapport au nom de la 2^{ème} Commission de vérification (arrondissement de Verviers) pour l'élection de 15 Conseillers provinciaux assignés à cette circonscription par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 26 avril 2012 paru au Moniteur belge du 04 mai.

Il expose que d'après le procès-verbal du bureau central d'arrondissement, ont été proclamés élus conseillers provinciaux :

Pour le District de VERVIERS : (7 mandats)

En qualité de membres titulaires :

- Liste n° 1 (ECOLO) : M. André GERARD.
- Liste n° 2 (PS) : M. Julien MESTREZ.
- Liste n° 3 (CDH) : M. Jean-Paul BASTIN et Mme Hélène-Aline LECLERCQ.
- Liste n° 4 (MR) : M. André DENIS, Mme Alexandra MATHELOT-COLLETTE et M. Alfred BREUWER.

En qualité de membres suppléants :

- Liste n° 1 (ECOLO) : M. Hajib EL HAJJAJI, Mmes Annick MARÉCHAL, Melanie JACQUELIN, M. Gilles ABINET, Mme Jacqueline RICHELLE et M. José SEVRIN.
- Liste n° 2 (PS) : M. Yoann FRÉDÉRIC, Mmes Françoise MAGNÉE, Aurélie KAYE, Michelle DUPUIS, MM. Robert BOTTERMAN et Ludovic LENOIR.
- Liste n° 3 (CDH) : Mmes Janine WATHELET-FLAMAND, Marie MONVILLE, MM. Pierre ERLER, Pascal DRESSE et Cédric HALIN.
- Liste n° 4 (MR) : M. Jean-Luc GABRIEL, Mme Marie STASSE, M. Olivier MALMENDIER et Mme Marie-Paule DARIMONT.

Pour le District de DISON: (4 mandats)

En qualité de membres titulaires :

- Liste n° 2 (PS) : M. Claude KLENKENBERG.
- Liste n° 3 (CDH): M. José SPITS.
- Liste n° 4 (MR) : MM. Jean-Claude MEURENS et Jean-Luc NIX.

En qualité de membres suppléants :

- Liste n° 2 (PS) : Mme Véronique BONNI, M. Jean-Marie REINERTZ et Mme Nicole ROUMANS-VANGEEBERGEN.
- Liste n° 3 (CDH): Mme Anne LECLOUX, M. Pierre STEMBERT et Mme Christelle STOCK.
- Liste n° 4 (MR) : Mmes Marion DUBOIS et Marie-Astrid HUYNEN-KEVERS.

Pour le District d'EUPEN : (4 mandats)

En qualité de membres titulaires :

- Liste n° 1 (ECOLO) : M. Alfred MOCKEL.

Liste n° 2 (SP) : M. Alfred OSSEMANN.

Liste n° 3 (CSP) : M. Daniel FRANZEN.

Liste n° 4 (PFF-MR) : Mme Evelyn JADIN.

En qualité de membres suppléants :

Liste n° 1 (ECOLO) : M. Hans NIESSEN, Mmes Christel JERUSALEM et Hedy DEJONGHE-FRECHES.

Liste n° 2 (SP) : Mmes Sandra SCHRAUBEN, Ilona BECKERS-WETZELS et M. Roger HUBY.

Liste n° 3 (CSP) : Mmes Anne MARENNE-LOISEAU, Nicole DE PALMENAER et M. Jérôme FRANSSSEN.

Liste n° 4 (PFF-MR) : MM. Stephan HENKES, Bernard ZACHARIAS et Mme Cécile PFEIFFER.

L'examen des différents documents de l'élection a permis à la Commission de constater que les opérations électorales apparaissaient régulières, ces opérations n'ayant par ailleurs donné lieu à aucune réclamation.

La Commission a également constaté que Madame Hélène-Aline LECLERCQ, élue sur la liste n°3 (CDH) pour le District de Verviers se trouvait dans un des cas d'incompatibilités prévus par l'article L2212-74 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation qui précise que « *ne peuvent faire partie des conseils et collèges provinciaux, les fonctionnaires et employés de la province, en ce compris, les enseignants* ». Madame Hélène-Aline LECLERCQ est en effet désignée statutairement dans l'enseignement provincial depuis le 1^{er} avril 2008 en qualité de professeur en langues modernes de l'enseignement secondaire inférieur et le congé pour mission lui octroyé ne lève pas ladite incompatibilité.

Quant aux autres candidats élus, la Commission a constaté qu'ils réunissaient bien les conditions d'éligibilité et ne se trouvaient pas dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

En conséquence, la 2^{ème} Commission de vérification invite l'Assemblée à valider l'élection qui a eu lieu dans l'Arrondissement de VERVIERS ainsi que les pouvoirs des candidats élus titulaires et suppléants, et à admettre les candidats élus titulaires à la prestation de serment en qualité de Conseillers provinciaux, à l'exception de Madame Hélène-Aline LECLERCQ.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, le Président clôt la discussion générale

Mises aux voix, les conclusions du rapport de la 2^{ème} Commission de vérification sont adoptées à l'UNANIMITE des membres participant au vote.

M. le Président rappelle aux Conseillers provinciaux élus dans l'arrondissement électoral de Verviers qui ont leur domicile dans la Communauté germanophone, que pour pouvoir assister de plein droit aux séances du Conseil de la Communauté germanophone avec voix consultative, ils doivent prêter le serment constitutionnel exclusivement ou en premier lieu en langue allemande, à savoir « *Ich schwöre Treue dem König, Gehorsam der Verfassung und den Gesetzen des belgischen Volkes* ».

A l'appel de leur nom par Mme Evelyn JADIN, Secrétaire du Bureau provisoire, les Conseillers mentionnés ci-dessus qui ont été élus en qualité de titulaires et dont les pouvoirs viennent d'être validés, prêtent le serment légal « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge* ». M. Daniel FRANZEN, Mme Evelyn JADIN, M. Alfred MOCKEL et M. Alfred OSSEMAN prêtent le serment légal en allemand puis en français.

Le Président leur donne acte de leur prestation de serment et les déclare installés dans leur fonction de Conseillers provinciaux.

TROISIEME COMMISSION DE VERIFICATION

➤ Pour l'arrondissement de HUY

Mme Alexandra MATHELOT-COLETTE fait rapport au nom de la 3^{ème} Commission de vérification (arrondissement de Huy) pour l'élection de 6 Conseillers provinciaux assignés à cette circonscription par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 26 avril 2012 paru au Moniteur belge du 04 mai.

Elle expose que d'après le procès-verbal du bureau central d'arrondissement, ont été proclamés élus conseillers provinciaux :

En qualité de membres titulaires :

Liste n° 1 (ECOLO) : MM. Jean-Michel JAVAUX et Marc HODY.

Liste n° 2 (PS) : MM. Eric LOMBA, Christophe LACROIX et Mme Valérie JADOT.

Liste n° 4 (MR) : M. Georges PIRE.

En qualité de membres suppléants :

Liste n° 1 (ECOLO) : Mmes Sandrine MAQUINAY, Charlotte TILMAN, Anne-France MOSSOUX et M. Alexandre LEMMENS.

Liste n° 2 (PS) : Mme Vinciane SOHET, M. Michel LEMMENS et Mme Dominique BRUGMANS.

Liste n° 4 (MR) : Mme Magali DOCK, M. Pol HARTOG, Mme Katty TOSI, M. Benoît TILMAN et Mme Patricia MEURICE-HOTTE.

Elle informe l'Assemblée que :

- par courrier du 24 octobre 2012, Monsieur Christophe LACROIX, élu sur la liste n° 2 (PS) pour le District de HUY, a signalé se désister de son mandat de Conseiller provincial, et que, par conséquent, il a été fait appel en qualité de titulaire à sa première suppléante, en l'occurrence, Madame Vinciane SOHET.
- par mail du 24 octobre 2012, Monsieur Jean-Michel JAVAUX, élu sur la liste n° 1 (ECOLO) pour le District de HUY, a signalé se désister de son mandat de Conseiller provincial, et que, par conséquent, il a été fait appel en qualité de titulaire à sa première suppléante, en l'occurrence, Madame Sandrine MAQUINAY.

L'examen des différents documents de l'élection a permis à la Commission de constater que les opérations électorales apparaissaient régulières, ces opérations n'ayant par ailleurs donné lieu à aucune réclamation.

La Commission a également constaté que les candidats élus réunissaient les conditions d'éligibilité et ne se trouvaient pas dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévu par l'article L4142-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

En conséquence, la 3^{ème} Commission de vérification invite l'Assemblée à valider l'élection qui a eu lieu dans l'Arrondissement de HUY ainsi que les pouvoirs des candidats élus titulaires et suppléants, et à admettre les candidats élus titulaires à la prestation de serment en qualité de Conseillers provinciaux.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport de la 3^{ème} Commission de vérification sont adoptées à l'UNANIMITE des membres participant au vote.

A l'appel de leur nom par Mme Evelyn JADIN, Secrétaire du Bureau provisoire, les Conseillers mentionnés ci-dessus qui ont été élus en qualité de titulaires et dont les pouvoirs viennent d'être validés, prêtent le serment légal « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. le Président leur donne acte de leur prestation de serment et les déclare installés dans leur fonction de Conseillers provinciaux.

➤ Pour l'arrondissement de WAREMME

M. Jean-François CLOSE-LECOCQ fait rapport au nom de la 3^{ème} Commission de vérification (arrondissement de Waremme) pour l'élection de 4 Conseillers provinciaux assignés à cette circonscription par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 26 avril 2012 paru au Moniteur belge du 04 mai.

Il expose que d'après le procès-verbal du bureau central d'arrondissement, ont été proclamés élus conseillers provinciaux :

En qualité de membres titulaires :

Liste n° 2 (PS) : M. Robert MEUREAU et Mme Isabelle ALBERT.

Liste n° 4 (MR) : Mme Marie-Noëlle MOTTARD et M. Jean-Claude JADOT.

En qualité de membres suppléants :

Liste n° 2 (PS) : Mme Carine RENSON et M. Marc FOCCROULLE.

Liste n° 4 (MR) : M. Henri CHRISTOPHE et Mme Laureen KINNARD.

L'examen des différents documents de l'élection a permis à la Commission de constater que les opérations électorales apparaissaient régulières et que ces opérations n'avaient par ailleurs donné lieu à aucune réclamation.

La Commission a également constaté que les candidats élus réunissaient les conditions d'éligibilité et ne se trouvaient pas dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévu par l'article L4142-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

En conséquence, la 3^{ème} Commission de vérification invite l'Assemblée à valider l'élection qui a eu lieu dans l'Arrondissement de WAREMME ainsi que les pouvoirs des candidats élus titulaires et suppléants, et à admettre les candidats élus titulaires à la prestation de serment en qualité de conseillers provinciaux.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale

Mises aux voix, les conclusions du rapport de la 3^{ème} Commission de vérification sont adoptées à l'UNANIMITE des membres participant au vote.

A l'appel de leur nom par Mme Evelyn JADIN, Secrétaire du Bureau provisoire, les Conseillers mentionnés ci-dessus qui ont été élus en qualité de titulaires et dont les pouvoirs viennent d'être validés, prêtent le serment légal « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. le Président leur donne acte de leur prestation de serment et les déclare installés dans leur fonction de Conseillers provinciaux.

M. le Président informe les membres de l'Assemblée que chaque Conseiller provincial devra signer son attestation de prestation de serment lors de la réception qui aura lieu à l'issue de la séance et qu'au même moment, il leur sera remis divers documents administratifs.

M. le Président prononce un bref discours de bienvenue.

II . RESOLUTION RELATIVE A LA RECONNAISSANCE DES GROUPES POLITIQUES ET PRISE DE CONNAISSANCE DE L'IDENTITE DES CHEFS DE GROUPE

M. le Président signale à l'Assemblée qu'un projet de résolution relatif à la reconnaissance des groupes politiques a été déposé sur les bancs.

Il explique que, dans un esprit démocratique, la résolution proposée a pour but de déroger à l'application de l'article 7 du Règlement d'ordre intérieur de l'Assemblée (« *Sont considérés comme formant un groupe politique, les membres du conseil provincial qui sont élus sur une même liste ou qui sont élus sur des listes affiliées en vue de former un groupe politique et pour autant qu'ils soient au moins au nombre de huit, représentant au moins trois arrondissements administratifs de la province* ») et de reconnaître la qualité de groupe politique à chacun des partis composant l'Assemblée, sans autres modalités de reconnaissance.

Il précise que le ROI ne sera pas modifié pour ce qui concerne l'exclusion des groupes liberticides, qui ne sont évidemment pas touchés par cette mesure.

M. le Président invite l'Assemblée à voter sur cette résolution et ouvre la discussion générale.

M. Fabian CULOT, Conseiller provincial, intervient à la tribune.

Plus personne ne souhaitant intervenir, la résolution est soumise au vote de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu l'article L2212-14, alinéa 4, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, stipulant que le Conseil provincial fixe les modalités de reconnaissance des groupes politiques au sein de l'assemblée ;

Vu l'article 7 du règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial ;

Vu l'avant-projet de décret modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en matière de gouvernance provinciale, et plus particulièrement l'article 3, abrogeant l'alinéa 4 de l'article L2212-14 dudit Code;

Vu l'article L2212-14, alinéa 3, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, considérant comme formant un groupe politique, les membres du Conseil provincial qui sont élus sur une même liste ou qui sont élus sur des listes affiliées en vue de former un groupe politique ;

Vu l'article L2212-39, alinéa 1^{er}, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, selon lequel le ou les conseillers élus sur une même liste lors des élections constituent un groupe politique dont la dénomination est celle de ladite liste ;

Attendu qu'il s'indique de prendre en considération les dispositions proposées par le Gouvernement wallon dans l'avant-projet de décret visé supra, en ce qui concerne la reconnaissance des groupes politiques, et dans un esprit démocratique, de reconnaître en qualité de groupe, dès maintenant et sans autre modalité, tous les partis composant l'assemblée.

Décide

Article 1 : reconnaît la qualité de groupe politique à chacun des partis composant l'assemblée.

En séance, à Liège, le 26 octobre 2012

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

Le Président,

Claude KLENKENBERG

La résolution étant adoptée, M. le Président invite les différents groupes à lui faire connaître le nom de leur chef de groupe et à lui remettre la liste de leurs membres ainsi que le nom du suppléant désigné dans le cadre de l'article 19 du ROI.

- M. Gérard GEORGES est présenté comme chef de groupe pour le groupe PS;
- M. Fabian CULOT est présenté comme chef de groupe pour le groupe MR;
- M. Dominique DRION est présenté comme chef de groupe pour le groupe CDH et M. Jean-Paul BASTIN comme chef de groupe suppléant;
- M. Marc HODY est présenté comme chef de groupe pour le groupe ECOLO ;
- M. Marcel BERGEN est présenté comme chef de groupe pour le groupe PTB+.

III . NOMINATION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES SECRETAIRES

M. Paul-Emile MOTTARD signale qu'il incombe à présent à l'Assemblée, conformément aux articles 14 et 15 du ROI, d'élire un Président, deux Vice-Présidents et deux Secrétaires, en vue de constituer le Bureau définitif.

M. le Président précise que l'élection a lieu au scrutin secret, à moins que les présentations soient en nombre égal à celui des mandats à pourvoir, auquel cas, selon l'article 14 du ROI, l'élection peut avoir lieu sans scrutin, par acclamations.

Au nom du groupe PS, M. Gérard GEORGES présente la candidature de M. Claude KLENKENBERG en qualité de Président du Conseil provincial.

Aucune autre candidature n'étant présentée, l'intéressé est élu par acclamations et M. Paul-Emile MOTTARD invite M. Claude KLENKENBERG à prendre place à la tribune.

M. Claude KLENKENBERG, Président, poursuit l'élection des autres membres du Bureau.

Au nom du groupe MR, M. Fabian CULOT présente la candidature de M. André DENIS en qualité de premier Vice-Président.

Au nom du groupe PS, M. Gérard GEORGES présente la candidature de Mme Josette MICHAUX en qualité de deuxième Vice-Présidente.

Au nom du groupe PS, M. Gérard GEORGES présente la candidature de Mme Myriam ABAD-PERICK en qualité de 1^{ère} Secrétaire.

Au nom du groupe MR, M. Fabian CULOT présente la candidature de Mme Isabelle FRESON en qualité de 2^{ème} Secrétaire.

Aucune autre candidature n'étant proposée, les Vice-Présidents et les Secrétaires sont élus, par acclamations.

Les deux Secrétaires prennent place à la tribune.

IV . ADOPTION DU PACTE DE MAJORITE ET PRESTATIONS DE SERMENT DES MEMBRES DU COLLEGE PROVINCIAL

Après avoir rappelé les dispositions décrétales relatives au Pacte de majorité, M. le Président informe l'Assemblée que Mme la Greffière provinciale lui a remis le Pacte de majorité déposé entre ses mains par les groupes PS et MR, ce vendredi 26 octobre.

M. le Président précise qu'il a été signé par tous les membres des partis formant majorité et qu'il est conforme aux dispositions décrétales. Il procède ensuite à sa lecture.

M. le Président procède au vote par appel nominal.

54 conseillers participent au vote.

Votent OUI : 39 membres

Mme Myriam ABAD-PERICK (PS), Mme Isabelle ALBERT (PS), M. Marcel BERGEN (PTB+), M. Alfred BREUWER (MR), Mme BRODURE-WILLAIN Muriel (PS), M. Léon CAMPSTEIN (PS), M. Fabian CULOT (MR), M. André DENIS (MR), Mme Valérie DERSELLE (PS), M. Miguel FERNANDEZ (PS), Mme Katty FIRQUET (MR), Mme Isabelle FRESON (MR), M. Gérard GEORGES (PS), M. Christian GILBERT (MR), M. André GILLES (PS), Mme Evelyn JADIN (MR), M. Jean-Claude JADOT (MR), Mme Valérie JADOT (PS), Mme Denise LAURENT (PS), M. Eric LOMBA (PS), Mme Alexandra MATHELOT-COLETTE (MR), M. Jean MATHY (PS), Mme Jennifer MAUS (MR), M. Julien MESTREZ (PS), M. Robert MEUREAU (PS), M. Jean-Claude MEURENS (MR), Mme Josette MICHAUX (PS), Mme Marie-Noëlle MOTTARD (MR), M. Paul-Emile MOTTARD (PS), Mme Sabine NANDRIN (MR), M. Jean-Luc NIX (MR), M. Alfred OSSEMAN (PS), M. Georges PIRE (MR), M. Roger SOBRY (MR), Mme Vinciane SOHET (PS), M. André STEIN (MR), M. Jean-Marie VALKENERS (PS), M. Marc YERNA (PS) et M. Claude KLENKENBERG (PS).

Votent NON : 8 membres

Mme Silvana CAROTA (ECOLO), M. Jean-François CLOSE-LECOCQ (ECOLO), M. Matthieu CONTENT (ECOLO), M. André GERARD (ECOLO), M. Jean-Marie GILLON (ECOLO), M. Marc HODY (ECOLO), Mme Sandrine MAQUINAY (ECOLO), M. Alfred MOCKEL (ECOLO).

S'ABSTIENNENT : 7 membres

M. Jean-Paul BASTIN (CDH), M. Alain DEFAYS (CDH), M. Dominique DRION (CDH), M. Daniel FRANZEN (CDH), M. Luc LEJEUNE (CDH), Mme Vinciane PIRMOLIN (CDH), M. José SPITS (CDH).

En conséquence, le Pacte de majorité est approuvé par 39 voix POUR, 8 voix CONTRE et 7 ABSTENTIONS.

M. le Président déclare élus Députés provinciaux MM. André GILLES, Georges PIRE, Paul-Emile MOTTARD, Mme Katty FIRQUET et M. Robert MEUREAU.

M. Claude KLENKENBERG invite les nouveaux membres du Collège provincial à s'installer et à prêter serment.

M. André GILLES prête serment et est installé en qualité de Premier Député provincial et Président du Collège provincial.

M. Georges PIRE prête serment et est installé en qualité de Deuxième Député provincial.

M. Paul-Emile MOTTARD prête serment et est installé en qualité de Troisième Député provincial.

Mme Katty FIRQUET prête serment et est installée en qualité de Quatrième Député provincial.

M. Robert MEUREAU prête serment et est installé en qualité de Cinquième Député provincial.

M. le Président informe l'Assemblée qu'il va interrompre la séance et que durant cette interruption, il sera procédé à photo individuelle des Députés provinciaux et à la photo de groupe du Collège provincial.

Il précise également que la séance de photo sera suivie d'une séance extraordinaire du nouveau Collège provincial afin que celui-ci procède à la répartition de ses compétences entre ses membres.

Dans la foulée, une réunion du Bureau, à laquelle deux Députés provinciaux sont invités à assister, se tiendra également afin de se prononcer sur la répartition numérique des groupes politiques dans les Commissions.

La séance est interrompue à 16 heures.

Elle est reprise à 16 heures 45.

V INDEMNITES ALLOUEES AUX PRESIDENT, VICE-PRESIDENTS, SECRETAIRES DU CONSEIL PROVINCIAL AINSI QU'AUX PRESIDENTS DE COMMISSION

M. Dominique DRION, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom du Bureau du Conseil, lequel invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution, déposé sur les bancs, à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, lequel fixe le montant du jeton de présence (article L2212-7), mais ne prévoit aucune disposition déterminant le montant de l'indemnité pouvant être alloué aux membres de l'assemblée exerçant des fonctions spécifiques au sein de celle-ci ;

Vu l'avant-projet de décret modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en matière de gouvernance provinciale ;

Vu l'article 113, §1 et §2, du règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial ;

Attendu qu'il appartient au Conseil provincial de fixer, en début de législature, le montant de l'indemnité à allouer au président, vice-présidents et secrétaires ;

Attendu qu'il s'indique de prendre en considération les dispositions proposées par le Gouvernement wallon dans l'avant-projet de décret visé supra, en ce qui concerne la fixation de l'indemnité à allouer aux membres exerçant les fonctions précitées mais également aux présidents de commission expressément visés par l'avant-projet de décret susvisé.

Décide

Article 1 : fixe comme suit les indemnités accordées à titre de frais inhérents à leur fonction :

- pour le président : 2500 € brut par mois ;
- pour les premier et deuxième vice-présidents : 250 € brut par mois ;
- pour les premier et deuxième secrétaires : 250 € brut par mois ;
- pour les présidents de commission : 150 € brut par mois

Article 2 : par dérogation à l'article 113, §2, du règlement d'ordre intérieur, l'indemnité allouée au premier vice-président n'englobe pas le jeton de présence.

En séance, à Liège, le 26 octobre 2012

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

Le Président,

Claude KLENKENBERG

VI INSTALLATION DES COMMISSIONS ORDINAIRES

M. le Président rappelle que l'article 25§1 du Règlement d'Ordre Intérieur stipule que « Après chaque renouvellement intégral du conseil, le bureau définitif formé et le collège provincial élu, le conseil crée en son sein 5 commissions ordinaires composées de 20 membres effectifs, les membres suppléants étant désignés par les chefs de groupe (...) ».

Chaque groupe obtient une représentation globale proportionnelle à son importance, par application de la Clé d'Hondt.

Le tableau adopté par le Bureau et reprenant la composition numérique dans les cinq Commissions est distribué.

Le Président propose, avec l'accord des chefs de groupe, de passer au vote sur cette répartition.

Le Conseil provincial adopte à l'unanimité la grille de répartition numérique de ses membres dans les Commissions.

INSERER GRILLE DES COMMISSIONS EN PDF

VII PRISE DE CONNAISSANCE DES ATTRIBUTIONS DES MEMBRES DU COLLEGE PROVINCIAL

M. le Président rappelle qu'en application de l'art. L2212-46 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Collège provincial répartit entre ses membres les matières qui sont de sa compétence et communique cette répartition au Conseil.

En sa séance de ce jour, le Collège a procédé à cette répartition et M. Claude KLENKENBERG, Président, porte celle-ci à la connaissance de l'Assemblée, à savoir :

1. Monsieur le Député provincial-Président André GILLES

Compétences : ENSEIGNEMENT ET FORMATION
 SUPRACOMMUNALITE
 GRANDS EVENEMENTS ET COMMUNICATION

Enseignement et Formation

- ♦ Etablissements d'enseignement secondaire
- ♦ Etablissement d'enseignement supérieur : Haute Ecole de la Province de Liège
- ♦ Etablissements d'enseignement de promotion sociale

Formation

- ♦ Institut provincial de Formation des Agents de Sécurité et d'Urgence
 - ♦ Ecole de Police
 - ♦ Ecole du Feu et des Cadets de Pompier
 - ♦ Ecole d'Aide Médicale Urgente
- ♦ Ecole provinciale d'Administration
- ♦ PMS et PSE

Supracommunalité

- ♦ Supracommunalité – soutien aux communes
- ♦ Coordination des Pouvoirs locaux + Conférences d'Arrondissements
- ♦ Agence de Développement territorial

Grands événements et communication

Grands événements

- ♦ Organisation et collaboration à l'organisation de grands événements en Province de Liège

Protocole

- ♦ Relations protocolaires du Collège provincial avec les autorités belges et étrangères.
- ♦ Organisation des manifestations protocolaires du Conseil et du Collège provincial.
- ♦ Présidence du Comité des Fêtes de Wallonie en Province de Liège.

Communication et information

- ♦ Service provincial de la Communication et antennes d'information
- ♦ Communication interne et externe

Partenariats

- ♦ Conclusion, exécution et évaluation des partenariats avec la Région Wallonne.

Personnel Enseignant (subventionné et assimilé)

- ♦ Désignations et nominations
- ♦ Application des statuts, etc....

Contrats de gestion et rapports administratifs relatifs aux ASBL et autres organismes ayant un objet lié à l'enseignement, la formation, etc....

Tutelle

2. Monsieur le Député provincial - Vice Président Georges PIRE

Compétences : SANTÉ ET ENVIRONNEMENT
 TRAVAUX
 RELATIONS EXTERIEURES

Santé

- ♦ Consultations et dépistage mobile
- ♦ Médecine du sport, médecine du voyage
- ♦ Centre d'aide aux fumeurs
- ♦ Observatoire de la santé

Qualité de la vie et environnement

- ♦ Service de la qualité de la vie et de l'environnement
- ♦ Information sur l'environnement
- ♦ Laboratoires de microbiologie environnementale
- ♦ Médecine de contrôle
- ♦ Promotion de la santé
- ♦ Agenda 21
- ♦ Santé à la maison
- ♦ Service interne pour la prévention et la protection du travail

ASBL Centre de réadaptation au travail

Travaux

- ♦ Services techniques provinciaux
- ♦ Service provincial des bâtiments et sa Régie
- ♦ Patrimoine, infrastructures
- ♦ Marchés de travaux, de promotion et concessions
- ♦ Régie provinciale autonome
- ♦ Monuments classés : subsides

Relations extérieures

- ♦ Bureau des Relations Extérieures de la Province de Liège

Contrats de gestion et rapports administratifs relatifs aux ASBL et autres organismes ayant un objet lié à la santé, la qualité de la vie, l'environnement, le patrimoine, les travaux et les relations extérieures.

Tutelle

3. Monsieur le Député provincial Paul-Emile MOTTARD

Compétences : CULTURE
TOURISME
FONDS STRUCTURELS EUROPEENS

Culture

- ♦ Culture, jeunesse et éducation permanente
- ♦ Musées (Musée de la Vie Wallonne, Château de Jehay) et expositions
- ♦ Lecture publique, bibliothèques et médiathèques
- ♦ Office provincial des métiers d'art ASBL
- ♦ Relations avec les ASBL et autres organismes relevant du secteur culturel (Centres culturels, Conservatoire de musique, Centre de jeunes, ORW, OPL, Théâtre de la Place,...)

Tourisme

- ♦ Domaine provincial de Wégimont
- ♦ Relations de la Province avec les ASBL paraprovinciales et autres organismes relevant du secteur touristique (offices du tourisme, SI, MT, OPT, CGT,...)
- ♦ ASBL « Fédération du tourisme de la Province de Liège », y compris la présidence de ladite association

Euregio et Interreg

- ♦ Conseil eurégional et Fondation Eurégio-Meuse-Rhin
- ♦ Projets et subsides EUREGIO - INTERREG - FEDER

Logement

- ♦ Logement social
- ♦ Relations avec la Société Régionale Wallonne du Logement et les Sociétés de logement de service public

Contrats de gestion et rapports administratifs relatifs aux ASBL et autres organismes des secteurs de la culture, du logement, des CPMS et PSE et du tourisme.

Tutelle

4. Madame le Député provincial Katty FIRQUET

Compétences : AFFAIRES SOCIALES
INTERCOMMUNALES
CENTRES REGIONAUX D'INTEGRATION

Affaires sociales

- ♦ Service provincial d'Aide et d'Actions sociales et Maison du Social
- ♦ ASBL « Service social des Agents provinciaux » - SSAPL
- ♦ Prêts aux jeunes ménages
- ♦ Prêts au logement
- ♦ Prêts d'études
- ♦ Interventions en faveur des personnes âgées et handicapées, à revenus modestes
- ♦ Famille et enfance

- ♦ Pensions
- ♦ ASBL « Fonds d'Entraide de la Province de Liège »
- ♦ ASBL « Aide et Solidarité »
- ♦ Aide aux PME

Centres régionaux d'intégration

Etablissements hospitaliers

- ♦ Centre « Princesse Astrid » dans le cadre du Comité d'accompagnement avec le CHPLT
- ♦ Centre hospitalier spécialisé « l'Accueil » dans le cadre du comité d'accompagnement avec ISOSL

Enseignement spécialisé

- ♦ Institut provincial d'enseignement spécial de Micheroux

Intercommunales

- ♦ Relations de la Province de Liège avec les Intercommunales

Contrats de gestion et rapports administratifs relatifs aux ASBL, intercommunales et autres organismes relevant des secteurs sociaux et hospitaliers.

Tutelle

5. Monsieur le Député provincial Robert MEUREAU

Compétences : BUDGET, FINANCES ET OPTIMISATION DE L'ADMINISTRATION
SPORTS
AGRICULTURE

Budget et finances

- ♦ Budgets et comptes
- ♦ Finances provinciales (fiscalité, emprunts, etc..)
- ♦ Marchés de fournitures et de services

Optimisation et simplification administrative

- ♦ Administration centrale provinciale
- ♦ Organisation et optimisation des services provinciaux
- ♦ Simplification des processus administratifs internes et facilitation de l'accès aux services administratifs
- ♦ Informatisation
 - ♦ Informatisation des services provinciaux – Intranet - Internet
 - ♦ Marchés liés à l'informatisation

Sports

- ♦ Service provincial des sports et Maison des Sports
- ♦ Académie provinciale des sports

Agriculture

- ♦ Services agricoles
- ♦ Station provinciale d'analyses agricoles

- ♦ Centre Provincial Liégeois VEGEMAR ASBL
- ♦ Centre Provincial Liégeois de Productions animales ASBL
- ♦ Centre Provincial Liégeois PROMOGEST (promotion et gestion en agriculture) ASBL

Personnel non-enseignant

- ♦ Cadres
- ♦ Statut administratif et pécuniaire
- ♦ Examens de recrutement
- ♦ Nominations, promotions, congés, mobilité, etc...

Contrats de gestion et rapports administratifs relatifs aux ASBL et autres organismes ayant un objet lié aux secteurs des finances, de l'administration générale et des sports.

Tutelle

L'Assemblée prend acte de cette répartition des attributions.

VIII COMMUNICATION DE M. LE PRESIDENT

M. le Président porte à la connaissance de l'Assemblée qu'en ce qui concerne les travaux à venir de l'Assemblée, les élections du 14 octobre 2012 ont eu pour conséquence de devoir tenir au mois de novembre les réunions qui se tiennent d'ordinaire en octobre et que les impératifs d'une bonne gestion de l'administration, notamment l'adoption du budget 2013, exigent que l'Assemblée puisse se réunir le plus rapidement possible afin de se prononcer sur des dossiers qui requièrent une prompte exécution.

M. le Président précise que l'Assemblée se réunira du 26 au 29 novembre.

La réunion du lundi 26 comportera à son ordre du jour la présentation de la Déclaration de politique générale du Collège provincial et l'ouverture de la discussion sur l'arrêt du compte 2011 et les dossiers budgétaires 2012 et 2013.

La journée du 28 novembre sera, quant à elle, consacrée à l'intervention des chefs de groupe sur la Déclaration de politique générale, l'arrêt du compte 2011 et les dossiers budgétaires 2012 et 2013.

Les Commissions se réuniront les 14, 19, 20 et 22 novembre.

M. le Président en termine par quelques considérations personnelles.

IX LECTURE DU RESUME ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 5 JUILLET 2012

Madame Isabelle FRESON, Deuxième Secrétaire, donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2012.

Aucune réclamation n'ayant été formulée à son sujet au cours de la présente réunion, le procès-verbal de la réunion du 05 juillet est approuvé.

X CLÔTURE DE LA RÉUNION

M. le Président déclare close la réunion ordinaire de ce jour.

La réunion publique est levée à 17h20.

La Greffière provinciale

Marianne LONHAY

Par le conseil,

Le Président

Claude KLENKENBERG